COUPES MOTO LEGENDE 2025

Chers amicalistes,

Lors de l' AG 2024, il a été validé de reconduire la participation du club aux coupes moto légende sur le circuit de ***Dijon Prennois les 24 et 25 mai 2025.***

L'amicale DNIEPR OURAL DE FRANCE est un club de marque, dont une est à ce jour éteinte ce qui justifie pleinement notre présence sur cet événement. Nos motos font intégralement partie de l'histoire du motocyclisme et du patrimoine industriel. L'idée est donc de présenter sur le stand, un maximum de DNIEPR, OURAL mais aussi toutes motos de l'Est confondues au sens large du terme… sans oublier les cousines chinoises CHANG JIANG.

Pour tous les membres de l'amicale qui exposeront un véhicule « dans le thème » sur le stand, l'amicale délivrera un laisser passer véhicule et offrira les boissons, petits déjeuners et repas du samedi matin au dimanche après-midi. Camping gratuit possible sur le stand de l'amicale à partir du samedi matin. ***Pour les arrivées le vendredi, possibilité de dormir sur le camping gratuit et food trucks à l'entrée du circuit. L'accès au circuit, motos et public, ouvre le samedi à 08h00.***

Nota 1 : Entrée gratuite et sans pass moto pour les motos d'avant 1965.
Nota 2 : L'achat du bracelet individuel est à la charge de chacun (tarifs réduits sur le site coupes moto légende) .

Afin de faire la demande de « laissez-passer » moto et quantifier le nombre de repas à prévoir, je vous demande de ***bien vouloir me retourner par courrier la demande d'inscription ci-dessous.*** Dans votre courrier, vous joignez donc la demande d'inscription et une enveloppe timbrée à votre adresse afin que je vous fasse parvenir un laissez-passer moto pour entrer la moto sur le circuit.

A très bientôt, Pascal **contact : ollino.pascal@free.fr**

- -

Bulletin d'inscription COUPES MOTO LEGENDE 2025

A retourner avec une enveloppe timbrée avant le 15 mars 2025 à :

Pascal OLLINO, 29 bis rue du moulin à vent, 91590 CERNY

Nom : ***Prénom :***

Nombre d'accompagnants :

Nombre de laissez passer moto/side :

Nombre de repas et petits déjeuners :

Samedi matin : ***Samedi midi :*** ***Samedi soir :***

Dimanche matin : ***Dimanche midi :***